

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ECOLE DU 5 NOVEMBRE 2015

Sont présents : Monsieur Clerbois, maire de la commune d'Essômes sur Marne
Madame Brioux, adjointe chargée des affaires scolaires
Madame Brême, Déléguée Départementale de l'Education Nationale
Mesdames Blanchon, Boucly, Chapier, Fondras, Mayer, Zion et
Messieurs Camérini, Siguoirt représentants des parents d'élèves
Mesdames Chollet, De Deus, Perez et Zanaroli, enseignantes
Madame Réal, directrice

Est excusé : Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale

Pour ce premier conseil d'école de l'année 2015/2016, la directrice propose un tour de table et souhaite la bienvenue aux nouveaux élus.

- Bilan des élections des représentants de parents d'élèves

Nombre d'inscrits : 199 – Nombre de votants : 97 – Nombre de bulletins blancs ou nuls : 16 –
Nombre de suffrages exprimés : 81 – Taux de participation : 48,74 %.

Cette année, 5 sièges étaient à pourvoir.

Sont donc élus titulaires :

Mme Boucly Flossie
M. Camérini Jean-Brice
Madame Mayer Magali
Monsieur Siguoirt Jean
Madame Zion Stéphanie

Suppléants :

Mme Blanchon Hélène
Mme Chapier Nadia
Mme Fondras Céline

- Bilan de la rentrée scolaire :

La rentrée s'est bien passée. La cinquième classe a donc été installée à Monneaux. La maîtresse s'appelle Céline De Deus. Chloé, son ATSEM à plein temps, accompagne également les enfants dans le bus et à la cantine.

Certains parents ont d'ailleurs salué les efforts fournis par la municipalité pour rendre cette classe agréable.

L'école scolarise à ce jour 116 élèves : 9 TPS, 35 PS, 34 MS 38 GS.

Les effectifs sont répartis ainsi :	Classe de Mme Réal :	9 TPS + 12 PS = 21
	Classe de Mme Perez :	11 PS + 14 GS = 25
	Classe de Mme Chollet :	12 PS + 11 MS = 23
	Classe de Mme Zanaroli :	23 MS
	Classe de Mme De Deus :	24 GS

- Présentation du RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté) :

La directrice précise que depuis quelques années, il n'y a plus de maîtres spécialisés pour aider les élèves en difficulté.

La psychologue scolaire peut être sollicitée par les enseignants mais peut aussi intervenir à la demande des parents.

- Modalités de rencontres parents / enseignants :

Les rencontres sont organisées à l'initiative des enseignants ou à la demande des parents. Il peut s'agir de rencontres collectives ou individuelles.

Une rencontre a eu lieu le jeudi 24 septembre afin de présenter l'organisation et le fonctionnement de l'école. Dans un deuxième temps, chaque enseignante a reçu les parents de ses élèves pour leur exposer les grandes lignes des différentes activités qui seront menées au cours de l'année scolaire.

- Service d'accueil dans les écoles en cas de grève :

Une circulaire définit les modalités d'accueil des élèves dans les écoles en cas de grève :

« Tout enfant scolarisé dans les écoles primaires publiques et privées sous contrat bénéficiera d'un service d'accueil en cas de grève.

Pour les écoles publiques, ce service est assuré :

*par l'Etat lorsque le nombre de personnes ayant déclaré leur intention de participer à la grève est inférieur à 25% des enseignants de l'école.

*par la commune lorsque le nombre des enseignants qui ont déclaré leur intention de participer à la grève est supérieur ou égal à 25%. »

« La loi prévoit que le maire constitue une liste nominative des personnes susceptibles d'assurer l'accueil en cas de grève. »

- Vote du règlement intérieur :

Le règlement intérieur est voté à l'unanimité et sera donc en vigueur jusqu'au conseil d'école du 1^{er} trimestre 2016.

- Charte informatique :

La directrice informe les parents que la fiche de renseignements demandée en début d'année scolaire comporte des informations qui sont prises en compte dans le logiciel de l'Education Nationale « Base Elèves 1^{er} degré ». Cette application informatique a été déclarée à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) le 24 décembre 2004 par le Ministère de l'Education Nationale.

- Coopérative scolaire :

Les comptes sont tenus par la directrice. Ils ont été vérifiés par deux des enseignantes de l'école et validés par l'OCCE (Office Central de la Coopération à l'Ecole).

A ce jour, la coopérative dispose de la somme de 2 393,29 €.

Mme Réal rappelle que la participation des familles est libre et non obligatoire (montant des cotisations pour cette année : 873,35 €)

- Sorties scolaires du 1^{er} trimestre, projets de classe, fêtes et manifestations :

Les élèves de grande section ont profité d'un cycle piscine qui a été très bénéfique et très apprécié. La directrice remercie les parents accompagnateurs sans lesquels ce projet n'aurait pas pu être mené.

Fréquentation de la bibliothèque municipale avec emprunt de livres pour les 4 classes et utilisation du site informatique pour les élèves de grande section. Les élèves de la classe de Mme Réal descendront à la bibliothèque au 2^{ème} trimestre.

Plusieurs sorties ont été organisées dans la nature aux abords de l'école, notamment à la période des vendanges.

Les élèves des classes de Mesdames Zanaroli et Chollet se sont rendus au Festival « C'est comme ça » pour deux expositions.

Pour la fête de Noël, la municipalité propose d'offrir une séance de cinéma à tous les élèves ainsi qu'un livre.

A propos des sorties, des parents demandent que la date soit signalée dans le cahier de correspondance plus d'une semaine à l'avance de façon à pouvoir se libérer.

Dans la mesure du possible, les enseignantes prendront cette demande en compte.

- Exercice incendie :

A l'école maternelle, l'exercice incendie a été réalisé dans le calme et sans aucun souci matériel. Par contre, à l'école de Monneaux, la directrice signale que l'alarme ne fonctionne pas. M. le Maire répond que le nécessaire sera fait dans les plus brefs délais.

- Point sur les travaux réalisés et les demandes en cours :

L'école de Monneaux accueille donc la 5^{ème} classe de l'école maternelle. Les élèves ont à leur disposition deux salles avec du mobilier neuf.

La classe de Laurence Zanaroli a également bénéficié de mobilier neuf.

Les bancs-casiers réalisés par les élèves de la section menuiserie du lycée Jules Verne seront certainement prêts pour fin 2015, début 2016.

La directrice demande qu'enfin les toilettes adultes soient opérationnelles ! M. le Maire répond qu'il va diligenter le service approprié.

La directrice demande que soit acheté un morceau de revêtement plastique ou lino pour le sol de la mezzanine dans la classe n° 1 afin de remplacer les carrés de moquette. Monsieur le Maire répond que ce sera fait.

M. le Maire annonce qu'afin de pouvoir bénéficier de plusieurs subventions, le dossier concernant le projet d'extension de l'école maternelle ne pourra être déposé auprès de l'architecte que dans le courant du 2^{ème} trimestre 2016. Montant des travaux : 180 000 €

M. le Maire se dit inquiet par rapport à l'effectif des élèves en 2016. En effet, si une classe ouvrait à l'école élémentaire et que les travaux pour la 5^{ème} classe ne soient pas terminés, il serait dans l'obligation de transformer la salle de restauration de l'école maternelle en salle de classe pour peut-être quelques mois.

M. le Maire propose qu'une collecte de papiers à destination de Greenfield soit menée à la maternelle. Il va contacter l'entreprise.

- Question(s) des parents :

M. Camérini fait remarquer que la municipalité a demandé aux parents de signer différents règlements dont ils n'ont pas tous été destinataires. Mme Brioux répond que l'oubli va être réparé.

M. Camérini fait remarquer que dans le règlement du bus scolaire « des punitions » peuvent être données en cas de non-respect du règlement. Il demande qui donne les punitions et quelles sont-elles. M. le Maire répond que les remontrances sont faites par le personnel accompagnateur mais aussi et surtout par M. le Maire lui-même. Le mot « punition » est peut-être mal approprié et sera retiré du règlement.

A propos de la carte de car, les élèves devront être en sa possession, surtout en début d'année scolaire, car les accompagnateurs ne les connaissent pas encore tous.

L'appel des enfants qui prennent le car est fait avant chaque montée. Les parents demandent à ce qu'un pointage soit fait également dans le bus.

Dans le règlement intérieur de l'école il est indiqué que les horaires doivent être respectés. Or il est fréquent qu'un des bus arrive après 8h30. M. Camérini demande s'il est possible de remédier à ce problème ou s'il existe une marge de tolérance.

M. le Maire répond que généralement les cars partent à l'heure, les retards peuvent être occasionnés par plusieurs raisons : travaux dans la commune en octobre, nécessité d'attacher la ceinture de sécurité de chaque enfant (le temps passé pour le faire n'est pas pris en compte par la RTA), horaires trop serrés.

La directrice fait remarquer que certains parents arrivent également en retard.

M. Camérini demande s'il est possible de faire apparaître les horaires de récréation classe par classe pour le matin et l'après-midi dans le règlement intérieur. La directrice répond par la négative. Dans le « règlement type départemental des écoles maternelles primaires et élémentaires publiques de l'Aisne », seuls les horaires d'entrée et sortie doivent apparaître. La directrice précise que c'est à Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale de juger de la bonne position de la récréation dans l'emploi du temps de chaque enseignant.

Mme Mayer soulève le problème du parking situé devant l'école maternelle qui ne permet pas un stationnement correct. De plus le nombre croissant des élèves augmente le nombre de voitures. Les cars ne circulent pas toujours aisément et les chauffeurs manifestent de l'impatience.

M. le Maire répond que le parking a pourtant été bien agrandi et que c'est quelquefois une seule voiture qui bloque le passage. Il est suggéré de matérialiser les places de parking afin de ne pas gêner l'accès des cars et aussi permettre une occupation optimale de la zone de stationnement. M. le Maire précise que le bassin de rétention sera supprimé à l'avenir et que les eaux de pluie seront dirigées vers le chemin.

Des parents demandent que soient installés des panneaux « attention ralentir école » aux abords de la maternelle et de l'école de Monneaux en raison de la vitesse excessive de certains conducteurs.

Des parents signalent également qu'il y a danger quand les enfants descendent du bus à Monneaux car la descente ne se fait pas du bon côté de la route.

M. le Maire répond qu'il pourrait être envisagé de faire descendre les enfants au retour de Vaux. Ils seraient alors descendus côté parking.

Mme De Deus suggère l'installation d'un miroir dans le virage devant l'école de Monneaux.

Mme Mayer fait remarquer que dans le règlement intérieur le portail doit être fermé à clé. L'est-il toujours ?

La directrice répond qu'il y a beaucoup d'allers et venues dans l'école en raison des emplois du temps différents des ATSEM et des apprenties, en raison également de la présence de personnel à différents moments de la journée pour accompagner des enfants en situation de handicap . Il n'est donc pas toujours facile de respecter ce point du règlement.

Il est donc demandé aux parents leur collaboration en veillant à bien fermer le verrou derrière eux. Il sera rappelé aux différents intervenants de l'école d'avoir la même attention.

M. le Maire ajoute que l'éventualité d'un portail électrique sera étudiée en même temps que les travaux d'extension de l'école.

La directrice demande que les parents ne restent pas devant le portail au moment de l'entrée et de la sortie des élèves et qu'ils veuillent bien se mettre sur le côté au moment où les bus arrivent afin de faciliter le passage des enfants.

M. le Maire répond qu'un arc de cercle sera matérialisé à cet effet au niveau du portail. Il sera donc demandé ne pas attendre sur cet emplacement.

La secrétaire de séance,
Céline De Deus

La présidente du conseil d'école,
Rachel Réal